

SÉANCE DU 28 JUIN 2023

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 4 juillet 2023

23-06-123

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 21 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Noëlle LAVIE, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Bénédicte GUICHON pouvoir à Michel GALAND, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

EDUCATION

FONDS VERT - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION THERMIQUE ET LE CHANGEMENT D'ÉQUIPEMENT DE CHAUFFAGE DE L'ÉCOLE DU SUD ET DE L'ÉCOLE MYRIAM ERRERA

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention « Action Cœur de Ville » signée avec l'État et ses partenaires le 28 septembre 2018, reconnue Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2020 et avenantée le 12 décembre 2020,

Vu le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) signé par le PETR du Grand Libournais le 24 novembre 2021,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – la Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant le déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « Fonds vert », mis en place par le gouvernement pour faire face aux problématiques environnementales et à l'adaptation au changement climatique,

Considérant que les projets soutenus dans ce cadre particulier doivent être réalisés dans un cadre écologique, notamment l'axe 1 « Renforcer la performance environnementale » favorisant la décarbonation et les économies d'énergie, notamment dans les bâtiments publics locaux.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le
ID : 033-213302433-20230628-D_2023_123-DE

Considérant que ces projets doivent être prêts à démarrer rapidement,

Considérant que les établissements scolaires énumérés ci-après doivent bénéficier d'une isolation thermique et d'un changement d'équipement de chauffage plus performant et moins énergivore:

- Ecole élémentaire Myriam Errera
- Ecole élémentaire du Sud

Considérant le coût de cette opération estimé à 1 171 650,67 € HT,

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation de 2023 à 2026,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Budget prévisionnel de l'opération : 1 171 650,67 € HT				
Dépenses	Montant HT	Recettes		Tx
Rénovation thermique de l'école Myriam Errera	549 698,49 €	Dsil 2020	318 680,00 €	27,20%
Rénovation thermique de l'école du Sud	572 916,76 €	Fonds Vert	585 825,33 €	50,00%
Remplacement des chaudières	49 035,42 €	Autofinancement	267 145,34 €	22,80%
Total	1 171 650,67 €	Total	1 171 650,67 €	100,00%

Vu l'avis de la commission des finances en date du 26 juin 2023,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre du Fonds vert un soutien financier à hauteur de 50 % du montant HT de l'opération, soit 585 825,33 € dans le cadre de l'opération précitée

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 04/07/2023 et de la publication, le 04/07/2023
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 28 JUIN 2023

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 4 juillet 2023

23-06-124

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 21 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Noëlle LAVIE, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Bénédicte GUICHON pouvoir à Michel GALAND, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

EDUCATION

DEMANDE DE SUBVENTION "VIENS NAGER" AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences délivré par l'Éducation Nationale,

Considérant que cet apprentissage répond à des enjeux fondamentaux de l'éducation à la sécurité et à la santé mais favorise aussi l'accès aux diverses pratiques sociales, sportives et de loisirs,

Considérant qu'en complément du parcours de formation en classe, la Ville de Libourne a souhaité mettre en place sur le temps périscolaire des 7 écoles élémentaires publiques libournaises des ateliers à destination des enfants qui présenteraient encore des difficultés dans ces apprentissages avant leur entrée en collège. Ainsi sur l'année scolaire 2023-2024, 168 enfants prioritairement scolarisés en CM2, pourront bénéficier de l'action « Viens nager », les jours de semaine, sur le temps périscolaire (de 17h à 18h) et sur le temps extrascolaire (10 séances sur les vacances scolaires de Toussaint, Février et Avril) ;

Considérant que cette action se déroulera au complexe aquatique encadrée par un Maître-Nageur Sauveteur MNS, que le coût moyen par séance est de 52 € facturés à la Ville pour un coût annuel de 8 112 € pour 156 séances

Considérant que sur le temps périscolaire, un animateur est chargé tous les soirs, de l'acheminement du groupe d'enfants vers le complexe aquatique ;

Considérant qu'à la fin du cours, les parents viennent chercher leur enfant au complexe aquatique ;

Considérant que sur le temps extrascolaire, les parents se chargent d'amener et de venir chercher leur enfant ;

Le coût global de l'opération sera de 13 647 euros dont :

- 8 112 euros facturés par la Calinésie comprenant les dépenses de personnel MNS et la location des lignes d'eau ;
- 5 535 euros de charges indirectes (dépenses de personnel pour l'accompagnement des enfants et la gestion administrative).

Considérant que l'Agence Nationale du Sport, ANS, prévoit dans son appel à projets « j'apprends à Nager » de soutenir l'action de l'apprentissage de la natation à l'ensemble du territoire national,

Considérant que ces ateliers intitulés « viens nager » mis en place par la Ville de Libourne peuvent faire l'objet d'un subventionnement de la part de l'ANS pour un montant pouvant aller jusqu'à 10 000€,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 26 juin 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire ou son représentant :

- à demander une subvention de 10 000 euros auprès de l'ANS pour l'année scolaire 2023-2024

- à signer tous les documents afférents à cette subvention et à procéder à son encaissement en cas de décision favorable de l'ANS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 04/07/2023 et de la publication, le 04/07/2023
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 28 JUIN 2023

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 4 juillet 2023

23-06-125

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 21 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit juin à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Noëlle LAVIE, Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Bénédicte GUICHON pouvoir à Michel GALAND, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

EDUCATION

DEMANDE DE SUBVENTION ERASMUS+ DANS LE CADRE DE L'ACCRÉDITATION

Vu le Code générale des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de l'Observatoire de la réussite scolaire du libournais, les acteurs locaux de l'Éducation Nationale ont révélé une faiblesse importante dans l'apprentissage des langues étrangères au sein du parcours scolaire des élèves, induisant par la suite un manque d'ouverture et de projection au-delà du territoire,

Considérant que pour pallier à ces manques, ils souhaitent développer l'ouverture à l'international des élèves et renforcer la dimension européenne dans leurs apprentissages. Cet objectif se retrouve dans le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) 2021-2025 de la Ville, concernant le secteur périscolaire,

Considérant que l'agence Erasmus+, par le biais de son nouveau programme, offre l'opportunité de développer des projets de mobilité pour les jeunes et les professionnels dans le domaine de l'enseignement scolaire,

Considérant que la réflexion a abouti à un dépôt de demande d'accréditation par la Ville en octobre 2021 auprès de l'agence Erasmus+,

Considérant que le 26 janvier 2022 l'agence Erasmus+ a répondu favorablement à cette demande, permettant à la Ville d'effectuer chaque année une de ses projets de mobilité définis dans le cadre de cette accréditation,

Envoyé en préfecture le 04/07/2023
Reçu en préfecture le 04/07/2023
Publié le
ID : 033-213302433-20230628-D_2023_125-DE

Considérant que cette demande en consortium, portée par la Direction Éducation de la Ville, permettra de proposer des mobilités européennes à des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires tout en offrant aux enseignants et animateurs professionnels l'opportunité de se former aux langues ainsi qu'à de nouvelles méthodes pédagogiques,

Considérant qu'une demande a ainsi été présentée en février 2023 pour financer les projets de mobilités prévus à Bruxelles en Belgique en juin 2023 ainsi qu'à Logroño en Espagne en septembre 2023 pour les élèves, précédés d'une visite préparatoire en mars et avril 2023 à destination des élèves dans le cadre de projets citoyen,

Considérant que le 07 juin 2023, l'agence Erasmus+ a fait part de l'acceptation de ce financement en attribuant une enveloppe de 31 020 € pour la réalisation de ce projet,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 26 juin 2023,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**31** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer tous les documents afférents à cette subvention et à procéder à son encaissement
- à déposer chaque année une demande de financement auprès de l'agence Erasmus+ pour les projets de mobilité planifiés dans ce cadre de l'accréditation

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le **04/07/2023** et de la publication, le **04/07/2023**
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne